



AILE PARLEMENTAIRE
DU BLOC QUÉBÉCOIS

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

LE RÉGIME CONSERVATEUR DESTINE LA NATION QUÉBÉCOISE À L'INSIGNIFIANCE POLITIQUE

Ottawa, le jeudi 22 avril 2010 – Le Bloc Québécois a déposé mardi à la Chambre des communes une motion dénonçant le fait que le gouvernement conservateur cherche encore une fois à marginaliser la nation québécoise en remettant sur la table un projet de loi visant à diminuer le poids politique du Québec dans les institutions fédérales. C'est croire que le régime conservateur destine la nation québécoise à l'insignifiance politique.

« Déjà en 2007, puis en 2009, le gouvernement présentait des projets de loi similaires concernant l'augmentation de plus de trente sièges à la Chambre des communes. Encore une fois, les conservateurs remettent sur la table le projet de loi C-12 auquel 71% des Québécoises et des Québécois s'opposent farouchement. Les conservateurs prétextent que leur décision est basée sur l'équité de la représentation à la Chambre des communes. Il n'est pas question ici d'un principe démocratique, mais bien la solution la plus facile, mais dérisoire pour les conservateurs d'atteindre une majorité à la Chambre des communes. J'ose croire que l'Île-du-Prince-Édouard ne compterait pas 4 députés si le réel objectif des conservateurs était basé sur le principe d'équité. Nous n'avons pas affaire ici à un gouvernement conservateur responsable, mais bien à un gouvernement qui est prêt à tout, même à piller la démocratie par soif de pouvoir. Changer les règles du jeu quand on perd est un vieux truc que les partis fédéraux n'hésitent pas à utiliser quand les institutions les desservent. Ils l'ont fait avec le rapatriement unilatéral de la Constitution en 1982 et ils s'apprêtent à répéter le coup avec l'augmentation de la représentation à la Chambre des communes. C'est plus que désolant de voir les conservateurs défendre l'indéfendable », a indiqué **Pierre Paquette**.

Cette nouvelle représentation offrirait dix-huit sièges de plus à l'Ontario, sept à l'Alberta et cinq à la Colombie-Britannique. En vertu de cette réforme, les conservateurs pourraient fortement profiter d'une majorité de sièges à la Chambre des communes.

« On va s'opposer farouchement à ce changement, comme la dernière fois. Le nombre de sièges au Québec représente actuellement 24,35 % de la députation totale de la Chambre des communes. Ce projet de loi ferait baisser ce pourcentage à 22,7 % en 2014, soit, moins que le poids démographique du Québec. C'est un projet de loi qui a pour effet de diminuer le poids politique du Québec au sein des institutions fédérales, et c'est inacceptable. À partir du moment où l'on reconnaît la nation québécoise, il faut faire en sorte de lui donner le nombre de députés nécessaire pour se faire entendre » a affirmé avec force le député de Joliette et porte-parole pour la réforme démocratique du Bloc Québécois, **Pierre Paquette**.

Rappelons qu'une motion unanime de l'Assemblée nationale avait été adoptée afin de s'opposer vivement au projet de loi conservateur ainsi qu'à tout projet de loi ayant pour conséquence de diminuer le poids politique du Québec à la Chambre des communes.

« Tant et aussi longtemps que les Québécoises et les Québécois paieront des taxes, la députation du Bloc Québécois sera légitime en cette Chambre. Les Québécoises et les Québécois ont le droit de se faire entendre haut et fort à Ottawa et le fait que le Québec soit une nation reconnue par le Parlement devrait lui assurer une représentation adéquate. Il faut continuer d'accorder au Québec 25 % des sièges. C'est un principe fondamental pour éviter la marginalisation. Encore une fois, le Bloc Québécois est le seul parti qui se tient debout et qui soutient le consensus de l'Assemblée nationale pour défendre les intérêts du Québec. Comme cette motion a été rejetée par cette Chambre, les Québécoises et les Québécois se rendent à l'évidence que le projet souverainiste est la solution la plus adaptée à leurs besoins. En ce sens, le Québec récupérera 100 % de ses pouvoirs, pas 25 %, pas 24 %, pas 22 %, mais 100 % », a clairement indiqué le leader parlementaire et porte-parole du Bloc Québécois pour la réforme démocratique, **Pierre Paquette**.

Voici le libellé qui a été présenté par le Bloc Québécois et qui a été rejeté par la Chambre des communes :

« Que cette Chambre dénonce le fait que le gouvernement cherche à marginaliser la nation québécoise en proposant un projet de loi visant à diminuer son poids politique au sein de cette Chambre et demande au gouvernement de renoncer à adopter tout projet de loi qui aurait pour conséquence de diminuer le poids actuel du Québec à la Chambre des communes, soit 24, 35% des sièges ».

– 30 –

Renseignements :

Jade Poitras Bessette
Responsable des communications
Cellulaire : 450.271.8663
www.pierrepayette.qc.ca